



OÙ EN EST LA RÉHABILITATION ?

Les travaux de votre résidence avancent dans les temps.



380 logements sont déjà rénovés et les travaux sur les façades du bâtiment A (1 allée Paul Éluard), B (2-10 allée Paul Éluard) et C (11 allée Paul Éluard) ont démarré.

Les équipes sont pleinement mobilisées pour poursuivre la rénovation dans les meilleures conditions.



**Une question ?
Une remarque ?
Un problème ?**

J. CARVALHO,
*Responsable des relations résidents est là pour vous répondre :
« Un cahier de doléances est également à votre disposition au bureau de chantier ».*

E-mail :

aubervilliers-gabrielperi@
bouygues-construction.com

Tél. : 06 98 15 08 58

Bureau de chantier :

Bâtiment A (1 allée Paul Éluard,
appartement n°6)

Horaires : Du lundi au vendredi,
de 8h à 12h et 14h à 17h

LA RÉHABILITATION EN CHIFFRES :

380 logements réalisés

88 % des fenêtres installées

51 % des portes d'entrées installées

95% des colonnes d'évacuation remplacées

J'ai reçu un avis de passage pour une intervention dans mon logement, mais je serai absent ou en congés :

« Je laisse les clés à l'entreprise et je signe une attestation de remise de clés.

« Je prends contact avec l'entreprise pour organiser l'intervention (06 98 15 08 58)



**Visitez le site
d'information
du projet**





Des installations provisoires pour permettre l'organisation et l'avancement du chantier

Délimitation des zones de chantier



Délimitation au sol des zones de stockage pour le matériel des ouvriers



Base Vie destinée aux ouvriers





PLANNING PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

(Susceptible d'évoluer en fonction des contraintes techniques rencontrées)

En cours

Fév. 2025 / Mai 2025

Phase 3 • 12 -17 allée Marcel Nouvian

- Travaux dans les logements :
 - Réfection électrique complète
 - Remplacement des fenêtres
 - Rénovation des pièces humides (salle de bains, cuisine)
- Isolation des façades
- Rénovation halls et parties communes



À venir

Mai 2025 / Sept 2025

Phase 4 • 18 -23 allée Alphonse Jouis

- Mêmes travaux que phase précédente
- Dépose chauffe-bains et installation de la ventilation mécanique
- Création des locaux techniques
- Raccordement au réseau de chaleur
- Fin du remplacement des garde-corps
- Travaux de voirie
- Pré-réception des logements

Sept 2025 / Fév. 2026

Phase Finale

- Aménagements extérieurs avec résidentialisation, espaces verts et aires de jeux
- Réception des travaux (prévue au 1^{er} trimestre 2026)
- Levée des réserves

Terminé

Sept. 2024 / Fév. 2025

Phase préparatoire

- Installation du chantier
- Mise en place de la base Vie
- Début des états des lieux
- Installation des protections

Phase 1 • Injections et réseaux

- Forages et injections de sols
- Remplacement des chutes EU/EV
- Réparation des réseaux enterrés
- Curage des collecteurs

Phase 2 • 1 - 11 allée Paul Éluard

- Travaux dans les logements :
 - Rénovation des cuisines et salles de bains (Plomberie, faïence, peinture des murs et des plafonds, remplacement des sols)
 - Mise aux normes électriques complète
 - Remplacement des fenêtres
 - Ramonage des conduits de ventilation
- Façades du 1 et 11 allée Paul Éluard : ossatures et isolation posées
- Façades du 2 à 10 allée Paul Éluard : en attente de la dépose de la fibre



TRAVAUX DE VRD : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la résidence Gabriel Péri, des travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) vont démarrer à partir de mai 2025, pour une durée estimée à 9 mois. Ces interventions sont indispensables pour améliorer votre cadre de vie et les accès à la résidence.



Important :

Nous vous remercions de bien vouloir déplacer votre véhicule selon les consignes transmises. À défaut, nous serons dans l'obligation de le faire retirer.



Nous savons que ces travaux peuvent être source de gêne au quotidien : c'est pourquoi nous vous expliquons ici ce qui va changer, comment nous vous accompagnons et qui contacter en cas de besoin.

Quels travaux sont prévus ?

Les interventions porteront sur :

- La reprise des sols et des cheminements piétons
- La création de nouveaux espaces collectifs : jardin partagé, terrain de pétanque, parc à chiens, fontaine à eau
- L'installation de nouveaux équipements sportifs
- L'abattage de 10 arbres (autorisé au permis de construire et dont près de la moitié est malade) et la plantation de 200 nouveaux arbres (100 de grande taille et 100 de taille moyenne)

- La remise en état des réseaux d'eau, d'électricité et d'évacuation
- Le réaménagement complet de la voirie et des accès

Quelles seront les conséquences pour vous ?

Stationnement et accès véhicules

- Certaines zones de stationnement seront temporairement inaccessibles selon le calendrier des travaux.
- Les locataires disposant d'un bail de parking seront relogés gratuitement sur des places provisoires.
- **Les 2-10 allée Paul Éluard et 11 allée Paul Éluard devront libérer leurs parkings avant le 15 juin 2025.**
- Une entrée/sortie véhicules restera toujours disponible pendant toute la durée des travaux.

Circulation piétonne

- Des itinéraires sécurisés seront mis en place selon les zones en chantier.
- Une signalétique visible et un affichage régulier permettront de vous repérer facilement.

Une transformation durable

À l'issue des travaux, la résidence bénéficiera :

- D'un cadre de vie entièrement réaménagé, plus vert et plus fonctionnel
- D'un système de résidentialisation avec clôtures, portillons sécurisés et contrôle d'accès
- De nouveaux lieux de vie partagés pour les petits et les grands

Le calendrier en grandes lignes

PÉRIODE	ZONES CONCERNÉES
Mai – Juin 2025	Zones nord, allée Paul Éluard
Été 2025	Parkings B & C, allée centrale
Automne 2025	Cheminements sud et abords
Fin 2025 – Début 2026	Finalisation de l'ensemble des voiries et abords

Le plan de phasage est susceptible d'évoluer en fonction des conditions climatiques et techniques. Vous serez tenus informés à chaque étape par voie d'affichage et de courrier.



BON À SAVOIR

Les travaux sur les évacuations d'eau et les colonnes sont presque terminés dans toute la résidence. Ils seront suivis de travaux de peinture et de sol pour embellir les pièces concernées. Ces interventions auront lieu dans les prochaines semaines, en même temps que les travaux prévus dans votre bâtiment.

La signature du quitus aux sous-traitants ne constitue pas une validation définitive des travaux.

Des visites de pré-réception seront effectuées dans tous les logements en présence de l'architecte et des représentants de l'OPH, qui pourront exiger des reprises si nécessaire.

Durée totale des travaux dans votre logement : 17 jours

Type et durée d'intervention dans votre logement

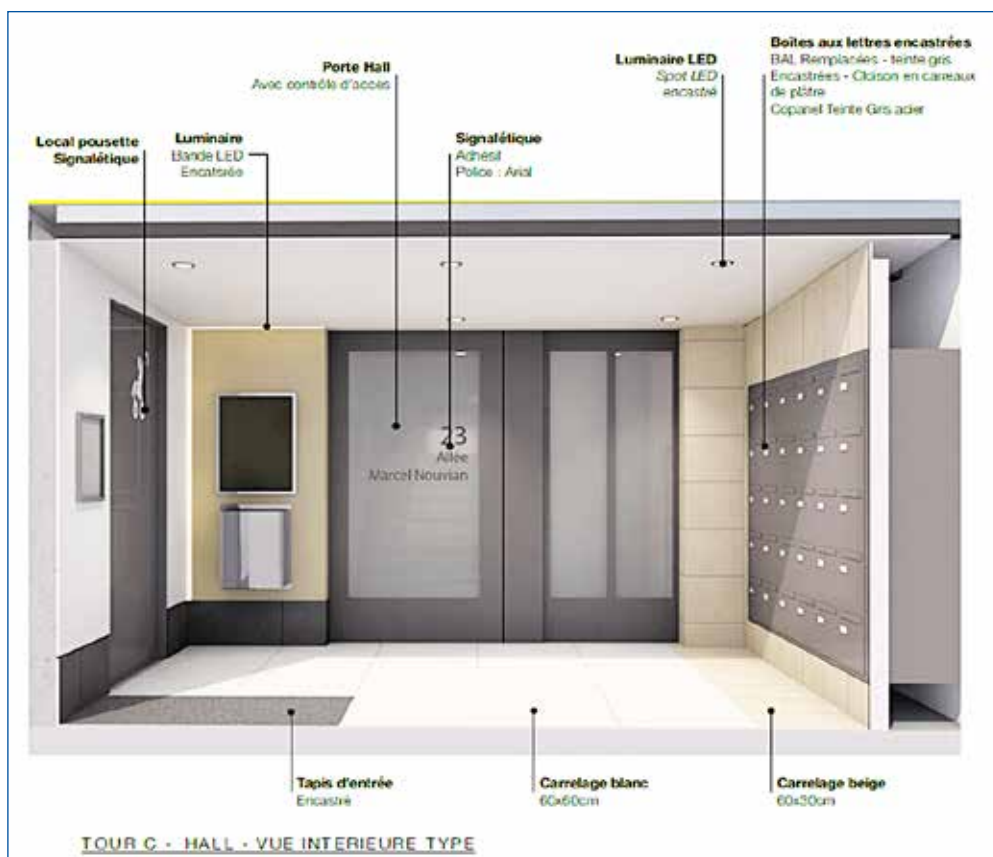
INTERVENTION	DURÉE	PRÉPARATION NÉCESSAIRE
Descentes d'évacuation et colonnes d'eau chaude	2 jours	Dégager l'accès aux zones concernées
Rénovation salle de bains	4 jours	Vider entièrement la pièce
Rénovation cuisine	4 jours	Vider entièrement la pièce
Fenêtres et volets roulants	1 jour	Dégager l'accès aux fenêtres
Porte palière	1 jour	Libérer l'entrée
Électricité complète du logement	1 jour	Faciliter l'accès aux murs
Finitions	4 jours	Permettre l'accès à toutes les pièces

RAPPEL :

L'entreprise vous préviendra avec un avis de passage, a minima 10 jours avant son intervention. Elle vous indiquera toutes les dispositions à prendre avant son intervention (déplacement de meubles / accès et autres...)



À QUOI RESSEMBLERA MA RÉSIDENCE APRÈS LES TRAVAUX ?



Des halls réhabilités avec luminaires led et boîtes aux lettres encastrées

Visitez le logement témoin



Des façades rénovées avec de nouveaux matériaux pour une meilleure isolation



Partie supérieure de la tour
Malle en Alucobond
Allège en EMI
Loggias avec persiennes plantes coulissantes

Taille de guêpe en EMI

Socle
Alucobond
Loggias avec garde-corps plein + persiennes plantes coulissantes





FOIRE AUX QUESTIONS

Pourquoi ne pas faire tous les travaux en même temps ?

Le phasage des travaux impose de les séparer. L'entreprise regroupe les interventions dans les pièces humides, mais la dépose des chauffe-bains et l'embellissement des cuisines commenceront à l'été 2025. Les fenêtres, colonnes d'évacuation et la ventilation mécanique (VMC) sont installées en campagne, chaque intervention durant une journée par logement. Les tuyaux d'assainissement des WC et salles de bains ont déjà été remplacés pour résoudre les fuites. La reprise des pièces concernées se fera en même temps que les autres travaux.

Puis-je refuser les travaux ?

Certains travaux sont obligatoires pour des raisons de sécurité et de réglementation : menuiseries extérieures, ventilation, électricité, porte palière, tuyau de gaz, réseaux de plomberie. Les travaux d'embellissement des pièces humides sont non obligatoires et vous ont été soumis lors de l'état des lieux. Vos choix ont été actés dans une fiche travaux.

Quelles sont les mesures de sécurité ?

Chaque ouvrier porte un badge. Des procédures de sécurité sont en place pour protéger ouvriers et résidents, validées par un coordonnateur de sécurité missionné par l'OPH.

Pourquoi enlever les façades en hiver ?

Le planning des travaux impose des interventions sur les façades toute l'année, y compris en hiver. L'entreprise met en œuvre l'isolation finale dès que possible après la dépose, selon les conditions météorologiques.

De la moisissure est apparue pendant les travaux, « comment allez-vous régler le problème ? »

Une ventilation mécanique sera mise en service à l'été 2025 pour améliorer la ventilation. L'entreprise a déjà pris des mesures correctives dans les logements concernés. Si vous rencontrez ce type de problème, contactez directement l'entreprise pour une intervention rapide.

Les ascenseurs vont-ils être refaits ?

L'intérieur des cabines ascenseur sera refait à la fin du chantier.

J'ai constaté un problème après avoir signé le quitus, est-ce trop tard ?

Non, la signature du quitus confirme juste le passage de l'ouvrier et permet de faire des remarques. Si vous constatez des problèmes après le passage de l'entreprise, contactez-la directement pour qu'elle intervienne rapidement. À la fin des travaux, des Opérations Préalables à la Réception seront réalisées avec l'architecte pour noter et corriger les réserves.



Depuis 1924